



TABLEAU DES GARANTIES COMPLEMENTAIRE SANTE MAVIM

GARANTIES	Option 1	Option 2	Option 3
SOINS COURANTS (1) + (2)			
Honoraires médicaux (consultations-visites) praticien adhérent à un DPTAM	100% BR	200% BR	300% BR
Honoraires médicaux (consultations-visites) praticien n'adhérant pas à un DPTAM	100% BR	180% BR	200% BR
Analyses en laboratoire/ radiologie	100% BR	150% BR	200% BR
Pharmacie remboursée par le RO	100% BR	100% BR	100% BR
Honoraires auxiliaires médicaux	100% BR	150%BR	200%BR
Frais de transport	100% BR	150% BR	200% BR
Soins à l'étranger remboursés par le RO	100% BR	150% BR	200% BR
Actes d'ostéopathie (3 séances par an et par bénéficiaire)	néant	20€/acte	25€/acte
APPAREILLAGE ET ACCESSOIRES MEDICAUX			
Forfait appareillage et accessoires médicaux (hors optique, audiologie, orthopédie, prothèse capillaire et prothèse mammaire) (4)	100 €	150 €	250 €
Appareillage-orthopédie	100% BR	150%BR	200% BR
Forfait prothèse capillaire (4)	75 €	150 €	250 €
Forfait prothèse mammaire (4)	75 €	150 €	250 €
HOSPITALISATION			
Frais de séjour en établissement hospitalier conventionné	100% BR	200% BR	300%BR
Frais de séjour en établissement hospitalier non conventionné	100%BR	100%BR	100%BR
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires médicaux et chirurgicaux praticien adhérent à un DPTAM	100% BR	200% BR	300% BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux praticien non adhérent à un DPTAM	100% BR	180% BR	200 %BR
Transport	100% BR	200% BR	300% BR
Chambre particulière	50€/jour	60€/jour	80€/jour
Lit d'accompagnement d'un enfant de - 12 ans	30€/jour	40€/jour	60€/jour
ETABLISSEMENTS ASSIMILES ET SERVICES SPECIALISES			
Frais de séjour-Soins et honoraires médicaux	100%BR	100%BR	100%BR
Forfait hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de transport	100% BR	100% BR	100% BR
Chambre particulière	50€/jour	60€/jour	80€/jour
FRAIS DE MATERNITE			
Séjour-honoraires	100% BR	200% BR	300% BR
Allocation frais de maternité	100 €	150 €	200 €
Chambre particulière	50€/jour	60€/jour	80€/jour
DENTAIRE			
Soins dentaires et obturations inlay/onlay	100% BR	150% BR	200 % BR
Prothèses du panier "100% santé"	100% du Prix limite de facturation	100% du Prix limite de facturation	100% du Prix limite de facturation
Prothèses des paniers "tarifs maîtrisés" et "tarifs libres"	100% BR	150% BR	200% BR
Forfait Prothèses dentaires remboursées par le RO	150 €	300 €	500 €
Autres soins prothétiques et implantologie remboursés par le RO / FORFAIT ANNUEL (4)	150 €	300 €	500 €
Autres soins prothétiques et implantologie non remboursés par le RO / FORFAIT ANNUEL (4)	100 €	150 €	300 €
Forfait orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale (4)	150 €	300 €	500 €
OPTIQUE			
Equipements classe A du panier "100% santé" (3)	100% du Prix Limite de Vente	100% du Prix Limite de Vente	100% du Prix Limite de Vente
Equipements classe B à verres simples (3)	100 €	230 €	300 €
Equipements classe B à verres complexes (3)	125 €	230 €	300 €
Equipements classe B à verres très complexes (3)	200 €	230 €	300 €
Lentilles remboursées ou non par le RO / FORFAIT ANNUEL (4)	100 €	230 €	300 €
Traitement de la myopie / FORFAIT ANNUEL par oeil et par bénéficiaire	néant	200 €	300 €
AIDES AUDITIVES			
Conditions de remboursement jusqu'au 31/12/2020			
Appareil auditif ≤ 20 ans / FORFAIT ANNUEL (4)	75 €	150 €	250 €

Appareil auditif > 20 ans / FORFAIT ANNUEL (4)	75 €	150 €	250 €
Conditions de remboursement à compter du 01/01/2021 (5)			
Appareil auditif de classe I du panier "100% santé"	100% du Prix Limite de Vente	100% du Prix Limite de Vente	100% du Prix Limite de Vente
Appareil auditif de classe II "tarifs libres" ≤ 20 ans	100% BR	100% BR	100%BR + 50€
Appareil auditif de classe II "tarifs libres" > 20 ans	100% BR	100% BR	150%BR
Piles et accessoires et entretien	100% BR	100% BR	100% BR
PRESTATIONS DE PREVENTION			
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures	100% BR	100% BR	100% BR
Détartrage annuel complet en 2 séances maximum	100% BR	100% BR	100% BR
CURE THERMALE			
Honoraires, frais de transport et d'hébergement, pris en charge par le RO	100% BR	100% BR	100% BR
Forfait cure	Néant	forfait 150 €	forfait 200 €
ASSISTANCE			
Voir convention spécifique "Assistance"	inclus	inclus	inclus
Les garanties ci-dessus sont libellées en pourcentage du tarif de responsabilité ou Base de Remboursement du Régime Obligatoire (BR). Elles s'expriment en incluant le remboursement versé par le Régime Obligatoire à l'exception des forfaits sauf précision contraire. En toute situation, les remboursements sont limités au montant de la dépense réelle.			
(1) Pour les consultations, visites, actes techniques et de radiologie réalisés hors parcours de soins, la majoration du ticket modérateur et les dépassements d'honoraires ne sont pas remboursés.			
(2) Pour les consultations en psychiatrie, neuropsychiatrie, neurologie et autres spécialités de même nature, les remboursements sont limités à 100% de la Base de Remboursement du régime obligatoire.			
(3) sauf les cas dérogatoires mentionnés aux Conditions Générales, les équipements ne peuvent être renouvelés que par période de deux ans à compter de la date d'acquisition du précédent équipement. Le remboursement de la monture ne peut pas excéder 100€.			
(4) Les forfaits sont alloués une fois par an et par bénéficiaire			
(5) Les équipements auditifs s'entendent par bénéficiaire et par oreille. A compter du 1er janvier 2021, le renouvellement de l'équipement se fera par période de 4 ans à compter de la date d'acquisition du précédent équipement, la prise en charge ne pouvant excéder 1700 € au titre des équipements de Classe II			
DPTAM : Dispositifs de Pratiques Tarifaires Maîtrisées incluant les anciennes dénomination "Contrat d'Accès aux soins" (CAS) et Option de Pratiques Tarifaires Maîtrisées (OPTAM) et Option de Pratiques Tarifaires Maîtrisées Chirurgie Obstétrique (OPTAM-CO)			